

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 24/11/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le deux décembre à 15 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Laurent LOVICH, Charles RONGICONI, Jean-Jacques GIOVANNONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel

NOVELLINI

Représentés:

Excusés: Jean MORACCHINI, Ange MORACCHINI

Absents:

Secrétaire de séance: Ours-Jean CAPOROSSI

Objet: Dénomination des voies publiques - N° 2023_049

M. le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal, conformément l'article L. 2121-30 du CGCT, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Il expose la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de respecter l'intérêt culturel et historique communal et de faciliter le repérage dans la commune.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

de PROCÉDER À LA DÉNOMINATION des voies suivantes :

- Strada Territoriale 20 (RT20)
- Strada D615 (RD615)
- Paisolu di Terlaghja
- Strada D15b (RD15b)
- Paisolu di Grate
- U Pianu
- U Quarcu Grossu
- A Casanova
- Paisolu di Casapitti
- U Chiosu à Favale
- A Tizzola
- Piazza Cumunale
- Caleraghe Piazza Cumunale
- E Pozze
- E Valle
- L'Olivettu
- U Casone
- A Castellaccia
- A Pughjalina
- Favale
- A Casa Alvana
- Giardinu

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
Date de réception de l'AR: 07/12/2023
02B-212003370-20231202-2023_049-DE

de VALIDER les toponymes suivants :

- Campu Rossu
- Paisolu di E Valle
- Grate
- Via Nova
- Terlaghja
- Casapitti
- Campitellu
- Muratoghju

de PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
de CHARGER le maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 décembre 2023
et publié ou notifié le 07 décembre 2023

Le Maire



C. MORACCHINI